

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 96

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Problèmes du « Ciné-Journal » suisse

Encore les *Actualités Suisses*... Cette question continue à agiter les esprits. Mais la discussion ne se borne plus aux seules considérations matérielles, elle s'élargit en tenant compte des problèmes artistiques et intellectuels. C'est bien ainsi, car la forme, le contenu et l'esprit sont aussi importants que les moyens financiers et la durée du Ciné-Journal.

Parmi les nombreuses opinions qui se sont prononcées au sujet des Actualités, le plus souvent d'une façon assez critique, nous voudrions citer deux qui nous semblent particulièrement autorisées.

La « *Gazette de Lausanne* » (sous la signature de J. Nr.) s'exprime comme suit:

«... Le Département de l'Intérieur et la Chambre du Cinéma avaient joué, pour le journal filmé suisse, le rôle de bailleur de fonds et celui de marraine. Si les sentiments bienveillants ne leur ont pas fait défaut, on ne saurait prétendre que ces deux organismes furent, en l'occurrence, des commanditaires généreux. Le métrage hebdomadaire du journal se trouvait, en effet, limité à cent mètres. Quant aux crédits accordés, ils contraignaient les opérateurs à accomplir des tours de force à l'aide d'un matériel rudimentaire.

Sur ce point comme sur d'autres, notre pays se montrait et se montre retardataire. On ne paraît pas avoir compris en haut lieu que la propagande filmée revêt autant d'importance, en pareille époque, que celle des journaux, des périodiques, des orateurs assis devant le microphone. Cela est si vrai pourtant qu'à peine la convention d'armistice signée, la France vaincue a remis sur pied une gazette du cinéma. Quant aux actualités allemandes, italiennes et américaines, elles n'ont jamais déployé plus grande activité. Une légion d'opérateurs, des « correspondants » régionaux habiles, qui disposent d'appareils perfectionnés, de véhicules bien aménagés, de sommes élevées, apportent tous les huit jours aux civils de vivantes représentations de l'existence dans les zones militaires. Les pays de l'Axe, passés maîtres dans l'art de propager partout le reflet de la vie nationale — celle des usines, des musées et des théâtres comme celle du front —, ont voué un soin jaloux à l'édition de leurs documentaires.

De la sorte, le « Ciné-Journal » suisse a fait figure d'avorton. La Confédération qui, trop souvent, naguère, s'est exposée au

reproche de gaspiller l'argent des contribuables, semble ici s'appliquer, par un curieux retour des choses, à lésiner alors qu'il lui faudrait se montrer large. On ne saurait d'ailleurs la mettre en cause exclusivement. La Chambre suisse du Cinéma porte aussi sa part de responsabilité.

L'honorabilité et les intentions de ses membres sont au-dessus de tout soupçon. En revanche, on peut douter de leur expérience dans un domaine fort complexe, fort ardu et qui exige une formation approfondie que le temps seul dispense.

L'opinion publique ne s'est pas dissimulé, d'ailleurs, que le « Ciné-Journal suisse » n'ajoutait guère au prestige de la nation. Professionnellement présent chaque semaine dans nos cinémas, nous avons recueilli nombre de critiques, pour la plupart fondées. Aux Chambres fédérales et dans les milieux touchant à la presse, d'autres voix se sont élevées pour réclamer une amélioration indispensable du système en vigueur. Dame Confédération, alors, a quelque peu desserré les cordons de sa bourse. Le rédacteur et les opérateurs de notre journal d'actualités ont été autorisés à impressionner, chaque semaine, non plus cent, mais de cent cinquante à deux cents mètres de pellicule. Mais ce n'est là qu'un premier pas. Si le Ciné-Journal a changé d'aspect, si son découpage apparaît moins rigide et moins étriqué, il ne saurait s'en tenir là.

Nous ne craignons pas d'affirmer que la longueur du ruban doit être portée à trois cents mètres par semaine au moins, car ce ne sont pas les thèmes qui font défaut à la rédaction. Notre vie suisse est plus animée et plus contrastée qu'un vain peuple le pense. Les actualités U. F. A. et Fox présentent d'ailleurs, régulièrement, des images animées de notre pays, des aspects de nos mœurs, de notre armée et de nos industries. Pouvons-nous demeurer en arrière et nous en remettre à l'initiative étrangère?

Une sollicitude attentive sera donc vouée au matériel qu'il s'agit d'améliorer. Enfin, le « Ciné-Journal » manque de la mobilité indispensable, faute de moyens suffisants de locomotion.

On voudrait voir, aussi, le Département de l'intérieur intervenir auprès des autorités régionales, des centres industriels, des chefs d'exploitation, des particuliers mêmes, pour leur inculquer de la bienveillance et de la compréhension à l'égard du « Ciné-Journal » et de ses auteurs. L'un deux, spécialiste de talent, n'a-t-il pas été enfermé, avec des sentinelles à sa porte, par ordre d'un officier dédaigneux du laisser-passer officiel? Ailleurs, c'est la résistance passive.